

Déclaration des principales incidences négatives

Pourquoi une déclaration sur les incidences négatives ?

La mission de la Banque Triodos qui consiste à mettre des fonds au service d'un changement social, environnemental et culturel positif implique également de limiter autant que possible les incidences négatives de nos activités. L'influence d'une banque est énorme, surtout en matière de prêts et d'investissements. La Banque Triodos salue donc l'instauration de la déclaration des principales incidences négatives en termes de durabilité pour les produits de gestion de portefeuille. Cette déclaration offre une nouvelle opportunité d'utiliser son argent à bon escient – ou, en l'occurrence, à moins mauvais escient. Par la présente, la Banque Triodos déclare tenir compte des incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité.

Tous les ans, la Banque Triodos publiera une déclaration des principales incidences négatives en matière de durabilité, laquelle décrira les incidences négatives de tous les investissements de la Banque sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG). La déclaration sera publiée au format défini dans le Tableau 1 de l'Annexe I des Normes techniques de réglementation (RTS) du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).¹ Elle s'articulera autour des chapitres suivants :

- (a) Synthèse
- (b) Description des principales incidences négatives sur la durabilité
- (c) Description des politiques visant à identifier et à prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
- (d) Politique d'engagement
- (e) Références aux normes internationales.

Tant pour les fonds Triodos Investment Management (participations de base) que pour les fonds satellites tiers², la déclaration comportera en outre des informations sur 18 indicateurs obligatoires (Règlement 2019/88) et sur 2 indicateurs complémentaires. Parmi les informations publiées figureront le score actuel de l'indicateur, un historique comparatif des données ainsi que les éventuelles mesures prises pour s'assurer de l'absence de préjudices significatifs générés par des produits d'investissement de la Banque Triodos.

Synthèse

Dans le présent document, la Banque Triodos (ci-après « la Banque Triodos ») déclare « prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité », comme défini à l'article 4 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Dès qu'elle sera disponible et conforme aux exigences réglementaires du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), cette déclaration présentera des indicateurs et une synthèse des informations et données des indicateurs concernant les principales incidences négatives, sur une période de référence annuelle allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La présente déclaration a été mise à jour en mars 2022, la version originale datant de mars 2021. Il s'agit d'un document dynamique qui sera actualisé à mesure que les exigences réglementaires seront clarifiées et que les procédures mises en place au sein de la Banque Triodos seront suffisamment abouties pour s'y conformer.

¹ En janvier 2022, aucune version définitive des normes techniques de réglementation (RTS) n'a été publiée. Pour consulter la version provisoire, cliquez sur le lien suivant : [jc_2021_50 - final report on taxonomy-related product disclosure rts.pdf \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/economy_finance/related_product_disclosure_rts.pdf).

² Les fonds Triodos Investment Management et les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés directement sont considérés comme des participations de base, les fonds de tiers sont sélectionnés comme des fonds satellites lorsqu'ils offrent une diversification ou une exposition supplémentaire à un ou plusieurs thèmes d'impact.

Sommaire

Synthèse	1
Définitions.....	3
Description des principales incidences négatives sur la durabilité	4
Description des politiques permettant d'identifier, de prioriser et d'évaluer les principales incidences négatives en matière de durabilité.....	5
Politiques d'engagement	7
Références aux normes internationales	7
Comparaison historique	7

Définitions

Aux fins du présent document, on entend par :

- « **Principales incidences négatives** » : les incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Certains indicateurs sont considérés comme obligatoires puisqu'ils sont toujours l'expression des principales incidences négatives (article 6 (1) (a)(b)(c) de la version consolidée du RTS, Rec. 6 RTS II) ;
- « **SFDR** » : le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, tel qu'amendé périodiquement ;
- « **Facteurs de durabilité** » : des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption, comme indiqué à l'article 2 (24) du SFDR ;
- « **Risque en matière de durabilité** » : un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il/elle survient, pourrait avoir une incidence négative importante réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement, comme indiqué à l'article 2 (22) du SFDR.
- « **Investissement durable** » : un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales ;
- « **Incidences** » : les répercussions de notre organisation et de nos investissements sur les facteurs de durabilité comme dans le monde extérieur ;
- « **Triodos Investment Management** » ou « **Triodos IM** » : Triodos Investment Management B.V., une entreprise néerlandaise, dont le siège social est situé à Hoofdstraat 10, 3972 LA, Driebergen-Rijsenburg, Pays-Bas, agréée en tant que société de gestion d'OPCVM et gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (AIFM), disposant par ailleurs d'un agrément de gestion d'OPCA couvrant la fourniture de services supplémentaires : (i) gestion de portefeuille individuel, (ii) conseil en investissement et (iii) réception et transmission d'ordres (art. 2:67a de la loi sur la surveillance financière) émis par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM) ; Triodos IM est une filiale à 100 % de la Banque Triodos.
- « **Fonds** » : fonds de placement collectifs (OPCVM ou OPCA) compris dans les produits de gestion de portefeuille de la Banque Triodos.

Description des principales incidences négatives sur la durabilité

Les informations sur les indicateurs des principales incidences négatives énumérés ci-dessous sont collectées par différentes sources de données tout au long de l'année pour les produits de gestion de portefeuille de la Banque Triodos. La déclaration complète renseignera la moyenne des quatre calculs pour la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre. Lorsque les données seront disponibles, la déclaration fournira des comparaisons pour les périodes de référence précédentes. La déclaration fera mention, dans la mesure où les données sont disponibles, des indicateurs obligatoires suivants pour le portefeuille du Triodos Impact Portfolio :

Pour les fonds et/ou sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES) (scopes 1, 2, 3)
2. Empreinte carbone
3. Intensité des émissions de GES des entreprises bénéficiaires d'investissement
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité
8. Émissions dans l'eau
9. Taux de déchets dangereux
10. Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre les sexes non ajusté
13. Diversité des genres au sein des conseils d'administration
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)

Pour les investissements dans des fonds obligataires et les investissements directs en obligations souveraines et supranationales :

15. Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires
16. Pays bénéficiaires sujets à des violations sociales

Pour les investissements dans l'immobilier :

17. Exposition à des combustibles fossiles par le biais d'avoirs immobiliers
18. Exposition à des avoirs immobiliers peu efficaces sur le plan énergétique

En plus des indicateurs obligatoires, deux indicateurs supplémentaires seront sélectionnés en fonction de la répartition des actifs du fonds d'investissement en portefeuille, de la probabilité d'occurrence, de la sévérité de l'incidence négative ainsi que du caractère irrémédiable de l'incidence négative.

Mesurer les principales incidences négatives relatives au large éventail de paramètres identifiés par le SFDR nécessite de recueillir et de produire un nombre considérable de données qui ne sont pas toujours disponibles ni faciles à réunir. La Banque Triodos s'est engagée auprès des fournisseurs de fonds d'investissement inclus dans les produits de gestion de portefeuille à promouvoir la mesure de la vaste portée des indicateurs des principales incidences négatives. La Banque Triodos a, par exemple, proposé son expertise à des fonds de tiers, notamment pour mesurer les émissions de carbone.

La Banque Triodos continuera à promouvoir la mesure et la communication des indicateurs des principales incidences négatives pour l'ensemble des fonds d'investissement en portefeuille. La Banque Triodos encouragera la communication volontaire de ces informations, en particulier pour les fonds axés principalement sur des petites et moyennes entreprises. Si la Banque Triodos ne peut obtenir d'informations de la part des contreparties, elle recourra à des données provenant de tiers, notamment des informations provenant de fournisseurs comme Sustainalytics, le Joint Impact Model, l'Impact Institute et Cerise. En plus de réduire autant que possible les principales incidences (négatives) sur les facteurs de durabilité, la Banque Triodos utilise les indicateurs de durabilité comme des critères d'évaluation positive ou des critères d'exclusion pour sélectionner les fonds d'investissement parmi les produits de gestion du portefeuille.

Pour les évaluations des principales incidences négatives spécifiques aux produits, veuillez vous reporter aux pages dédiées aux produits concernés.

Description des politiques permettant d'identifier, de prioriser et d'évaluer les principales incidences négatives en matière de durabilité

Structure de gouvernance

Les produits de gestion de portefeuille de la Banque Triodos sont composés soit d'une combinaison de fonds d'investissement, d'instruments financiers individuels soit d'un groupement d'instruments financiers individuels et de fonds d'investissement. S'agissant des principales incidences négatives, la Banque Triodos recueille des données sur les indicateurs d'incidences négatives auprès de fonds d'investissement sous-jacents ou de sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés directement et communique ces données au client.

La Banque Triodos s'engagera auprès des fournisseurs de fonds d'investissement. Soucieuse de générer une incidence positive dans le cadre de ses investissements, la Banque Triodos exclut un large éventail d'activités néfastes de son univers d'investissement. Comme condition supplémentaire et à la lumière des exigences minimales de la Banque Triodos, nous nous efforçons de minimiser toute incidence négative sur les facteurs de durabilité à titre préventif avant d'investir. Un suivi continu sera assuré par la communication annuelle de l'indicateur des principales incidences négatives et par des examens trimestriels réalisés en interne.

Méthodes de sélection des indicateurs des principales incidences négatives

En plus de réduire les incidences négatives de son (ses) investissement(s), la Banque Triodos rendra compte des incidences négatives de ses investissements et s'efforcera de les réduire pour au moins deux indicateurs supplémentaires.

Les produits de gestion de portefeuille auxquels cette déclaration fait référence sont constitués de portefeuilles diversifiés et couvrent de nombreux secteurs économiques, ce qui explique les différences possibles entre les indicateurs à sélectionner. La Banque Triodos, en collaboration avec Triodos Investment Management pour les participations de base et les gestionnaires de fonds satellites de tiers s'engagent à chercher des indicateurs pertinents et appropriés supplémentaires.

Dans le cadre de sa quête d'indicateurs, la Banque Triodos doit tenir compte du fait que certaines de nos sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés de manière (in)directe ne sont pas en mesure de rendre compte avec précision d'un large éventail d'indicateurs. Les petites institutions et entreprises peuvent représenter jusqu'à 30 % de nos portefeuilles d'actions. Toutefois, contrairement aux grandes entreprises et institutions, ces *small caps* sont moins à même et moins souvent contraintes légalement de surveiller et de mesurer elles-mêmes les indicateurs en question et, donc, d'améliorer leurs performances à la lumière de ces indicateurs. S'agissant des sociétés sous-jacentes dans lesquelles les investissements sont réalisés, certains indicateurs peuvent, selon le produit ou la classe d'actifs, être communiqués sur la base de données émanant de tiers.

Méthodes d'identification des principales incidences négatives des investissements

Tous les produits de gestion de portefeuille de Triodos sont classés conformément à l'art. 9 du SFDR, autrement dit avec pour objectif de réaliser des investissements durables. Par « investissement d'impact », Triodos entend des investissements réalisés dans l'intention de générer un impact social et environnemental positif et mesurable ainsi qu'un rendement financier.³ Dans la mesure où la Banque Triodos investit dans un univers d'instruments financiers et d'investissements gérés par des « investisseurs d'impact », les indicateurs, facteurs et risques en termes de durabilité sont considérés, avant même tout investissement et tout au long du processus d'investissement, comme des éléments inhérents à l'« approche Triodos ». Pour les produits de gestion de portefeuille, l'Investment Office

³ [What You Need to Know about Impact Investing | The GIIN](#)

de la Banque Triodos sélectionne et inclut des fonds d'investissement et des instruments financiers qui contribuent positivement à atteindre l'objectif d'investissement durable et à répondre aux exigences minimales.

Les exigences minimales de la Banque Triodos énoncent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance minimums absolus auxquels doivent répondre les investissements. Les exigences minimales évaluent les incidences négatives potentielles des investissements et excluent les entreprises et/ou projets qui causent un préjudice important aux objectifs environnementaux et/ou sociaux et/ou qui n'adoptent pas des pratiques de bonne gouvernance. En ce qui concerne les fournisseurs de fonds d'investissement tiers, les exigences minimales doivent être remplies pour les secteurs économiques où le fonds d'investissement est actif.

Après application des critères d'évaluation positive et des critères d'évaluation négative par le biais des exigences minimales, l'évaluation quantitative des indicateurs concernant les principales incidences négatives ainsi qu'une analyse subjective déterminent les secteurs d'incidences négatives restants. L'expertise des collaborateurs de Triodos est importante pour déterminer les incidences négatives potentielles lorsque les données sont rares ou indisponibles. En outre, des controverses permettent aussi d'identifier les secteurs affectés par des incidences négatives au sein de notre portefeuille.

Les 18 indicateurs obligatoires et les indicateurs complémentaires concernant les principales incidences négatives, tels que définis par le règlement SFDR, seront publiés. Notez que la liste n'est pas exhaustive. En effet, d'autres indicateurs spécifiques, ne figurant pas sur cette liste, pourraient s'avérer pertinents pour un produit donné. Cette liste est publiée dans les rapports périodiques pour le produit spécifique.

Méthodes d'évaluation des principales incidences négatives des investissements

Au cours de la période de référence, les portefeuilles d'investissements sont susceptibles d'évoluer quotidiennement. Dans le but d'assurer le maintien d'un niveau minimum commun et proportionné de diligence raisonnable, le calcul sera réalisé tous les trimestres afin d'obtenir un niveau représentatif des principales incidences négatives pour la période de référence. La moyenne des quatre trimestres sera publiée annuellement.

La Banque Triodos évaluera les chiffres de l'année précédente transmis par les fournisseurs d'investissements. Cette évaluation devrait conduire à :

- a) des observations concernant le score de l'année précédente. Si les indicateurs se sont détériorés de manière significative, des explications seront demandées au gestionnaire de fonds. Pour les indicateurs présentant de nettes améliorations, ces bonnes pratiques seront partagées afin de contribuer au changement de l'univers de la finance ;
- b) des mesures d'engagement de la Banque Triodos auprès des gestionnaires de fonds afin d'augmenter la probabilité de réduire les incidences négatives.

Pour chaque fonds d'investissement appartenant aux produits de gestion de portefeuille, l'Investment Office évaluera les résultats des indicateurs énumérés ci-dessus et les explications qualitatives des résultats.⁴ Sur une base consolidée, l'Investment Office évalue les indicateurs d'incidences négatives de tous les fonds d'investissement inclus dans les produits de gestion de portefeuille et définit les points d'engagement ou détermine les objectifs. Dans le cadre de son évaluation, l'Investment Office évalue le montant des incidences négatives, leur probabilité d'occurrence, leur sévérité ainsi que leur caractère irrémédiable.

À publier dès que les données sont disponibles, conformément aux exigences réglementaires :

Explication de la marge d'erreur associée aux méthodes. La marge d'erreur associée aux méthodes sera expliquée après l'identification et l'évaluation des principales incidences négatives des investissements.

Aperçu des sources de données

Dès que les données relatives aux principales incidences négatives seront disponibles, nous présenterons dans ce chapitre un aperçu des sources de données pour tous les indicateurs mesurés.

⁴ Dans la mesure où les données sont disponibles.

Politiques d'engagement

Les fournisseurs de fonds d'investissement s'engagent directement auprès des entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés. Pour les participations de base, c'est-à-dire les investissements gérés par Triodos Investment Management (Triodos IM), Triodos IM est en contact direct avec les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés. Pour une explication détaillée des politiques d'engagement appliquées par Triodos IM à l'égard des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, veuillez vous reporter au point 13 de l'Impact Equities and Bonds Investment and Stewardship Policy (politique d'investissement et de gestion des actions et des obligations à impact), consultable [ici](#). Concernant les participations satellites, c'est-à-dire les fonds d'investissement tiers non-Triodos, la Banque Triodos applique les mêmes exigences minimales que Triodos IM ; les sites web spécifiques à chaque pays font référence à leurs propres politiques d'engagement des fournisseurs d'investissement tiers.

Les exemples d'engagement avec des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés en matière de réduction des principales incidences négatives comprennent, sans s'y limiter, l'engagement direct, la collaboration avec des initiatives, le vote par procuration et la résolution des actionnaires. Les clients de la Banque Triodos peuvent apporter leur contribution aux résultats des indicateurs des principales incidences négatives au cours des assemblées générales annuelles liées aux produits de gestion de portefeuille ainsi que ponctuellement.

Dès qu'il sera opérationnel (cf. calendrier susmentionné), l'Investment Office et les fournisseurs d'investissement mesureront les indicateurs liés aux incidences négatives. L'Investment Office s'engagera auprès des fournisseurs d'investissement pour atteindre les réductions ciblées, le cas échéant". Les indicateurs des principales incidences négatives précitées sont considérés au niveau du fonds lorsque la Banque Triodos prend un engagement auprès des fournisseurs d'investissement. Si les objectifs concernant les principales incidences négatives ne sont pas atteints et si l'engagement auprès des fonds ne témoigne d'aucun changement, cela pourrait conduire au retrait du fonds d'investissement.

Références aux normes internationales

La Banque Triodos a cosigné un Carbon Pledge (Pays-Bas) afin de mesurer et de rendre publiques ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ou émissions de carbone, et de s'assurer de leur conformité aux ambitions de l'Accord de Paris

Comparaison historique

Dès que les données seront disponibles, la Banque Triodos fournira une description des incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les périodes de référence antérieures. La description inclura un historique comparatif pour au moins les cinq années précédentes.